

5.—Primes, brevets, droits d'auteur et marques de commerce.

Primes.—Les seules primes payées par le gouvernement fédéral en 1926-27 encourageaient la production du pétrole brut et du cuivre en barres. Les primes sur le fer et l'acier ont cessé en 1911, sur le plomb en 1918, sur le zinc en 1921 et sur la fibre de lin en 1923. Entre 1899 et 1918, il a été versé une somme de \$1,979,216 comme prime sur la production de 1,187,169,878 livres de plomb. Sur le pétrole brut, il a été payé, en 1926-27, \$549 sur \$73,161 gallons, soit $\frac{3}{4}$ de cent par gallon. La somme des primes payées de 1905 à 1927 atteint \$3,457,173 sur 233,135,217 gallons. C'est en 1924-25 qu'on a commencé à primer le cuivre en barres et les sommes versées au cours de l'année sont de \$14,552, soit $1\frac{1}{2}$ cent par livre sur 1,164,140 livres; en 1925-26, le chiffre des primes s'est élevé à \$14,822 sur 1,482,267 livres, à 1 cent par livre; en 1926-27, ce chiffre atteint \$164,242 sur 9,326,360 livres à 1 cent la livre et 9,463,826 livres à $\frac{3}{4}$ cent la livre. Les primes sur le zinc furent créées par la loi 8-9 Geo. V, chap. 51, qui limite leur quantum à \$400,000 au 31 juillet 1920. La prime payée est égale à la différence entre le cours officiel du zinc et 9 cents par livre. A ce titre, il fut payé en 1918-19 une somme de \$108,563 sur 10,107,704 livres de zinc vendu; en 1919-20, \$249,246 sur 15,186,694 livres de zinc et en 1920-21, \$42,191, sur 3,635,199 livres. Au total, les paiements sont \$400,000 et couvrent 28,929,597 livres.

De 1896 à 1927, il a été payé en primes de toute nature \$23,201,317, dont \$16,785,827 sur le fer et l'acier, \$1,979,216 sur le plomb, \$3,457,172 sur le pétrole brut (tableau 22), \$367,972 sur la fibre de manille, \$400,000 sur le zinc, \$17,523 sur la fibre de lin et \$193,616 sur le cuivre en barres. L'Annuaire de 1915 donnait, pages 461-463, une nomenclature des primes payées depuis 1883 ainsi que des tableaux indiquant, pour chaque produit primé, le volume de la production et le quantum de la prime, entre 1896 et 1915 inclusivement.

22.—Primes payées sur le pétrole brut, de 1905 à 1927.

Exercice.	Quantité.	Primes.	Exercice.	Quantité.	Primes.
	gall.	\$		gall.	\$
1905.....	23,336,478	350,047	1917.....	6,761,885	101,428
1906.....	19,410,480	291,157	1918.....	7,566,457	113,497
1907 ¹	17,770,205	266,553	1919.....	10,812,482	162,187
1908.....	26,081,139	391,217	1920.....	6,887,498	103,312
1909.....	17,379,871	260,698	1921.....	6,794,333	101,765
1910.....	13,572,587	203,589	1922.....	6,262,441	93,937
1911.....	10,706,418	160,596	1923.....	5,948,207	89,223
1912.....	9,462,380	141,936	1924.....	5,320,636	79,810
1913.....	8,616,767	129,252	1925.....	5,322,507	57,492
1914.....	7,834,219	117,513	1926.....	2,261,487	16,961
1915.....	7,685,127	115,277	1927.....	73,161	549
1916.....	7,278,452	109,177			
			Total.....	233,135,217	3,457,173

¹ Neuf mois.

Brevets.—Les brevets ou lettres patentes qui ont, en Angleterre, constitué l'un des privilèges de la Couronne, depuis le temps du Statut des Monopoles et même au delà, sont et ont toujours été au Canada une simple formalité administrative. La première mesure législative s'y rapportant est une loi du Bas Canada passée en 1824, pourvoyant à l'octroi de brevets aux inventeurs qui étaient sujets britanniques et domiciliés dans la province. Une loi de même nature fut passée par le Haut Canada en 1826, puis par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick à des dates ultérieures. Après l'Union une loi fusionnant toutes les lois antérieures fut passée en 1849, tant pour le Haut Canada que pour le Bas Canada; enfin, l'acte de l'Amérique Britannique du Nord attribua exclusivement au Parlement du Canada le droit d'accorder ces brevets. La loi fédérale des brevets de 1869 abrogea toutes les lois provinciales et forme la base de notre législation en la matière.